

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ  
Abonnement payable d'avance  
Canada—Excepté cité de Québec..... 75c.  
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 07 la ligne.  
Annonces classifiées 1c. du mot minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 88 Côte de la Montagne, Québec.  
Cassier postal 120—Télép. 4207

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION  
88 CÔTE de la MONTAGNE 88  
QUÉBEC

RÉDACTION ET COLLABORATION  
Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.  
Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.  
La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Cassier postal 120, Haute-Ville, Québec.

Volume XI

QUEBEC, LE 30 AOUT 1923

Numéro 35

Cette page est réservée à la Coopérative Fédérée de Québec.

*Cultivateurs visitez les exhibits de la Coopérative Fédérée  
à l'Exposition Provinciale de Québec*

## Le comité Coopératif de la Province

Pour n'avoir pas fait beaucoup de bruit, le Comité coopératif de la province n'en a pas moins accompli d'excellente besogne, depuis bientôt six mois qu'il existe.

Comme tous les bons coopérateurs se le rappellent, notre comité a été fondé par une résolution du dernier congrès général des coopératives agricoles de la Province, le 23 février dernier.

Il a été bien spécifié, à la demande même des intéressés, (environ 600 délégués), que les membres du Comité coopératif devraient "par la parole et les écrits", travailler "à former chez les cultivateurs, la véritable mentalité coopérative."

De son côté, l'honorable Ministre de l'Agriculture, M. Caron, déclarait dans une lettre qu'il nous adressait peu après, qu'il voyait "avec plaisir la constitution d'un comité consultatif, chargé d'aviser le Ministère de l'Agriculture et la Coopérative Fédérée, relativement à la Coopération."

C'était plus qu'il n'en fallait pour nous inviter à l'action.

Ainsi:

En peu de temps, des règlements à l'usage des coopératives locales ont été élaborés par notre comité, de concert avec le comité des Œuvres sociales et économiques des Missionnaires agricoles, et publiés. (Petite plaquette d'une trentaine de pages).

Le ton, l'orientation, etc., de la publicité parlée et écrite faite et à faire par les différents propagandistes, dans la province, a été sassy et ressassy au Comité coopératif.

Bref, en coopération, depuis six mois, nous croyons pouvoir dire que rien n'a été fait à la légère.

Nous portons aujourd'hui notre attention spéciale sur la situation des coopératives locales, par la publication d'une lettre, que nous avons adressée aux secrétaires-trésoriers de ces sociétés.

Cette lettre a rapport à la marge de profits que doit prendre une coopérative locale, pour assurer son existence et son développement, comme société autonome; n'est-il pas de toute importance que nos coopératives locales vivent et prospèrent ?

Nous le répétons: **la véritable coopération se juge moins par l'énormité des entreprises mises sur pied, que par le volume d'attention que les coopérateurs sont prêts à y apporter et y apportent virtuellement.**

C'est-à-dire qu'une coopérative doit "intéresser" ses sociétaires.

A l'encontre de certaines organisations financières qui semblent créées et mises au monde pour tondre producteurs et consommateurs, au bénéfice du bailleur de fonds, il faut en coopération, ménager et le bailleur de fonds et le client, puisque les deux ne font qu'une seule et même personne.

C'est là précisément que réside toute la différence entre les entreprises "spéculatives", au vrai sens du mot, et les entreprises "coopératives", au vrai sens du mot aussi.

Or, la Coopérative Fédérée, qui appartient à cette seconde catégorie d'entreprises, est prête à "intéresser" ses clientes, les coopératives locales. (Voir circulaire).

Refuseront-elles cet offre? Non, sans doute.

En retour, nous demanderons aux sociétés locales, la fidélité envers leur Coopérative Fédérée.

Nous demanderons aux coopérateurs, la fidélité envers leurs coopératives locales.

Combien plus facile serait la tâche de la Coopérative Fédérée, de ne traiter qu'avec trois cents ou cinq cents coopératives locales, plutôt que de tenir livres et tout ce qui s'en suit, pour douze à quinze mille coopérateurs (qui n'en sont pas) isolés, et quelles économies cela représenterait, rien que sur les réductions de transport, sur les achats en commun par quantités, etc., etc.

Il est temps de revenir à la logique des vrais principes coopératifs tels qu'ils sont pratiqués avec succès en des pays agricoles plus avancés que nous, comme le Danemark, la Belgique, etc.

Voilà une occasion qui se présente. Des avantages spéciaux sont donnés à votre coopérative locale. Coopérateurs, saisissez-là, cette occasion. Fiaies usage de votre coopérative locale ou fondez-en une si vous n'avez pas déjà cette organisation dans votre paroisse.

Agissez maintenant. Rappelez-vous que l'organisme coopératif dont la province est actuellement dotée, requiert le concours de tous les cultivateurs sans distinction.

Parmi les luttes que la coopération doit faire, pour réaliser une somme de progrès plus considérables dont tous les cultivateurs de la province pourraient bénéficier, l'indifférence d'un trop grand nombre qui égoïstement profitent de la seule présence d'une coopérative, est un ennemi au moins aussi redoutable que la trame obscure des milliers d'intérêts divers, dont il nous faut sans cesse déjouer les combinaisons.

En coopération, s'abstenir, c'est nuire!

Toutefois, avec l'application de la ristourne qui succèdera à l'organisation des achats et des ventes par l'entremise des "groupes",—c'est-à-dire d'ici quelques années—le non-coopérateur sera infailliblement distancé, hors liste, pendant que le coopérateur fidèle touchera sa récompense.

Puisse cette dernière considération soutenir les courageux et déterminés coopérateurs, auxquels nous nous adressons aujourd'hui, dans notre lettre circulaire.

A ceux-là, au moins, nous en sommes sûr, le succès leur viendra avant que d'avoir lassé leur attente.

J. R. I. TRUDEL, ptre,

Président du Comité Coopératif de la Province.